

Répartition des nominés par catégorie d'acteurs

Le jury, réuni le 2 novembre 2018 à Rabat, a constaté qu'un faible nombre de collectivités de moins de 20.000 habitants avait soumis des initiatives climat. Conformément à l'article 8, dernier alinéa, du règlement, les organisateurs ont décidé de modifier la répartition des neuf nominés parmi les trois catégories d'acteurs. La nouvelle répartition est la suivante :

- collectivités de moins de 20.000 habitants : 2 nominés
- collectivités de 20.000 à 100.000 habitants : 3 nominés
- collectivités de plus de 100.000 habitants : 4 nominés